



Citoyens - Justice - Police

**Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité,
sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire**

Antenne de Toulouse

RAPPORT D'ENQUÊTE

Toulouse, chemin de la Flambère, Roms tous suspects ?

Octobre 2010

Coordination :

Ligue des droits de l'Homme Toulouse

1, rue Joutx Aigues

31000 Toulouse

05 62 26 69 19 (répondeur-enregistreur)

ldh.toulouse@gmail.com

Sommaire

1- Présentation de la commission Citoyens-Justice-Police

2- Introduction

3- L'enquête de la Commission

4- Constatations, observations et interrogations

5- Conclusion

6- Les auditions des habitants du camp de la Flambère

1- Présentation de la commission Citoyens-Justice-Police

La Commission nationale Citoyens-Justice-Police a pour objet d'enquêter, d'informer sur les relations entre les citoyens et les forces de sécurité, sur le contrôle et le traitement de ces relations par l'institution judiciaire et d'en faire rapport. Sur des faits dont elle a été saisie par des victimes ou des témoins, la commission peut organiser une mission d'enquête qui donnera lieu à un rapport rendu public.

Elle est composée de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), du Syndicat des Avocats de France (SAF) et du Syndicat de la Magistrature (SM).

Le secrétariat et la coordination sont assurés par la Ligue des droits de l'Homme.

L'antenne de Toulouse a publié les rapports suivants :

- « A Toulouse, des violences policières illégitimes, 2007/2008 » (mai 2009)
- « Interventions de la Gendarmerie nationale, Collège de Marciac, Ecole des métiers du Gers » (mars 2009)

ainsi que la Ligue des droits de l'Homme, section de Toulouse :

- « Violences policières, Toulouse 2005/2006 » (avril 2007)

2- Introduction

Depuis plusieurs semaines l'actualité nationale et européenne est très fortement imprégnée de déclarations, circulaires et initiatives, depuis le plus haut sommet de l'Etat, relatives aux populations Roms séjournant en France.

Le plus important campement de Roms, à Toulouse, est situé Chemin de la Flambère, non loin de l'Hôpital Purpan. Ces Roms, sédentaires, d'origine Roumaine, pour la plupart issus du même village de Barbulesti, à 50 km au nord de Bucarest, ont fui les inondations du Danube qui ont dévasté leurs maisons construites en terre.

Arrivés à Toulouse en 2002, ces sédentaires ont campé près de l'usine AZF. Ils ont été obligés de se déplacer à plusieurs reprises et se sont installés à la Flambère en 2008 sur un terrain privé.

Plus de cent personnes, dont une trentaine d'enfants, tous scolarisés pour ceux qui sont en âge de l'être, vivent dans ce campement de 34 caravanes vétustes. Ils sont sans emploi, du fait de l'impossibilité de contracter un contrat de travail. Leurs moyens d'existence relèvent d'aides associatives et de la mendicité.

La municipalité de Toulouse est particulièrement attentive à leur sort. Depuis la procédure d'expulsion intentée par le propriétaire elle assure le paiement du loyer du terrain. La mise en œuvre des dispositifs d'insertion et d'accompagnement est principalement assurée par le Secours catholique et Médecins du monde, au sein d'un collectif d'associations.

RÉSUMÉ DES FAITS

Le 10 février 2010, une opération de police, mobilisant des effectifs importants, a été menée au camp de la Flambère. Il était environ 6 heures du matin.

Les informations relevées dans la presse indiquaient une relation avec une affaire d'escroquerie financière qui aurait été commise, dans un autre lieu toulousain, par un couple de Roumains dont le domicile aurait parallèlement fait l'objet d'une perquisition.

3- L'enquête de la Commission

Des membres d'associations ont saisi l'Antenne de Toulouse de la Commission nationale Citoyens-Justice-Police de cet événement, ce qui l'a amenée à conduire une enquête sur les lieux, auprès des intéressés eux-mêmes.

Les auditions dans ce cadre ont été menées par deux membres du Syndicat de la Magistrature et trois membres de la Ligue des droits de l'Homme de la section de Toulouse :

Mme Virginie Baffet-Lozano, SM

Mme Elisabeth Burguière, LDH

M. Patrick Castex, SM

M. Rémi Cochard, LDH

M. Hervé Dubost, LDH

Ont été entendus : trois femmes et quatre hommes les 29 avril, 10 juin, 15 juin et 23 juin 2010.

Deux interprètes ont assisté bénévolement les enquêteurs.

Les déclarations ont fait l'objet d'enregistrements audio.

LES DECLARATIONS RECUEILLIES.

La Commission d'enquête a jugé nécessaire de produire dans le cadre du présent rapport la transcription des déclarations des personnes entendues.

4- Constatations, observations et interrogations

- Les sept personnes entendues convergent, à l'évidence, dans leurs déclarations
- Un déploiement considérable de moyens en hommes et en matériels :
 - grand nombre de policiers, armés et cagoulés pour certains
 - utilisation d'au moins un hélicoptère
 - durée significative (deux heures environ)
- L'opération a été brutale, sur une population fragile et précarisée :
 - perquisitions sans égards dans les caravanes, vis-à-vis de personnes tirées de leur sommeil et sorties des dites caravanes dans des conditions humiliantes.
 - menottages systématiques des hommes, et dans certains cas de femmes et de mineurs
 - certains hommes menottés ont été maintenus à terre, face contre le sol
 - fouilles sous les vêtements
 - maintien dehors, par grand froid et sous la neige, y compris de femmes et d'enfants
 - refus opposé à des femmes d'aller aux toilettes
 - refus de se recouvrir de vêtement chauds
 - dégâts matériels aux biens (porte de caravane fracturée)

Cette opération a laissé des séquelles certaines, et particulièrement sur les enfants, qui se manifestent sous la forme d'une peur diffuse et de réminiscences.

L'incompréhension des habitants du camp de la Flambère reste générale.

« Je ne pensais pas que cette brutalité était possible en France ,surtout avec les enfants »

Dans le cadre de leur mission, les membres de la commission se sont interrogés sur

- la motivation de cette opération et le processus décisionnel, aux niveaux judiciaire et policier
- la non-prise en compte des conséquences de cette intervention
- la nécessité du déploiement de tels moyens
- la justification, au regard du but poursuivi, d'une opération générale visant ce camp

le comportement policier au regard du Code de déontologie de la Police nationale, particulièrement quant au respect des articles suivants :

Art. 2. - La police nationale s'acquitte de ses missions dans le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Constitution, des conventions internationales et des lois.

Art. 7 : le fonctionnaire de police a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur condition sociale ,...

Art.10 : toute personne appréhendée est placée sous la responsabilité et la protection de la police ; elle ne doit subir de la part des fonctionnaires de police ou de tiers, aucune violence ni aucun traitement inhumain ou dégradant

Il convient de souligner que, à l'issue de cette opération, aucun fait délictueux n'apparaît avoir été relevé, ni objets ou produits suspects été trouvés. Aucun autre acte d'instruction ne paraît avoir été effectué permettant d'établir un lien entre la communauté Rom du chemin de la Flambère et l'affaire d'escroquerie dans le cadre de laquelle cette perquisition aurait été ordonnée.

5- Conclusion

Même si une information judiciaire a été ouverte, la disproportion des moyens déployés et les conditions de l'intervention décrite par les personnes entendues nous paraissent devoir interpeller tout citoyen sur le comportement des fonctionnaires de police, et de l'Etat, à l'égard de cette population fragile et en situation précaire, matérielle, et tout simplement humaine.

Il ne paraît pas aux membres de la Commission que cette intervention ait été strictement adaptée et proportionnée aux faits d'escroquerie rapportés par la presse, au regard du trouble qu'elle était censée prévenir ou réprimer.

Aucun habitant du camp la Flambère n'a été poursuivi et aucune « pièce ou objet relatifs aux faits incriminés » n'ont été saisis.

Les habitants de la Flambère n'ont à aucun moment été informés de l'existence d'un acte de procédure permettant de faire le lien entre eux et les personnes mises en cause dans l'instruction en cours, ni des raisons qui ont permis aux autorités judiciaires de considérer leur camp comme un lieu où pouvaient se trouver des objets dont la découverte serait utile à la manifestation de la vérité. Aucun d'entre eux, à la connaissance de la commission, n'a fait l'objet d'audition devant le juge d'instruction, ni par les policiers dans le cadre d'une commission rogatoire.

Les membres de la commission estiment également que le comportement de certains fonctionnaires de police s'est gravement éloigné des repères déontologiques qui s'imposent à la police nationale.

Les Roms de la Flambère ont été une cible, dénoncés à l'opinion publique comme tous suspects. Ils n'ont ni compris ni admis le traitement traumatisant qui leur a été réservé. Profondément déstabilisée, c'est l'ensemble de cette communauté qui s'est sentie mise en cause collectivement, du fait de son origine et de sa situation.

Ce sentiment a été conforté par l'écho des instructions données aux Préfets (circulaire du 5 Août 2010 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales) ainsi que par les destructions de camps et les expulsions de l'été 2010.

Il est constant que depuis cette intervention, cette population fragile est dans une encore plus grande vulnérabilité.

6- Les auditions des habitants du camp de la Flambère

Auditions réalisées le 29 Avril 2010

Récit de AA, homme, 33 ans.

Il faisait froid dehors et il neigeait un peu. Lorsqu'ils sont arrivés il y a eu un grand bruit car ils étaient nombreux. Ils ont frappé contre la caravane en criant « police ! police ! ». Ma fille qui a six ans a été effrayée. Je suis sorti, j'étais en slip ; on m'a pris par la main, on m'a mis par terre. Ils ont sorti ma femme et mon enfant. Ma femme portait un tee-shirt à bretelles et un pantacourt. Chez nous, c'est une honte de faire sortir une femme dans cette tenue ; nous les hommes, on supporte mieux ces choses-là.

On m'a mis les menottes. J'ai demandé la permission de prendre des vêtements pour ma femme et l'enfant. On m'a répondu « Tu n'as pas le droit de parler. »

Ma femme est restée menottée à plat ventre le temps de la fouille puis elle a eu la permission de chercher des vêtements en gardant les menottes.

Je suis resté à plat ventre dix minutes avec un genou sur mon dos. Le policier disait « Ne bouge pas, ne bouge pas ». Un homme en civil a dit au policier de ne plus me laisser avec le genou sur le dos ; ensuite je suis resté assis contre la caravane, menotté dans le dos, sans pantalon, ni chaussettes, c'est une grande honte. Au bout de vingt minutes, j'ai eu des vêtements. C'est quand la fouille de la caravane a été terminée que nous avons eu des vêtements.

Il y avait un hélicoptère au dessus de ma tête, très près. J'ai entendu le haut-parleur qui disait qu'il ne fallait pas bouger.

Ils ont fouillé la caravane ; ils ont jeté nos affaires dehors ou par terre. Ma femme a mis deux ou trois heures pour tout remettre en place.

Ils ont pris la carte d'identité et le passeport sans demander la permission.

Réponses sur questions :

- Ils ne m'ont pas fouillé contre le corps, je n'avais rien à cacher.
- Chacun a été sorti de sa caravane avec brutalité ; un homme a été mis dans une flaque d'eau. Chacun est resté devant sa caravane.
- Plusieurs policiers sont entrés dans le bâtiment, il y a ma mère (née en 1959) qui a du diabète et a été opérée. Avec maman, il y a deux enfants 16 ans et 12 ans ; ils les ont réveillés ; ils ont mis les menottes à celui de 16 ans ; celui de 12 ans pleurait. Ils ont mis maman par terre avec un pistolet sur la tempe. Ces policiers ont eux aussi des enfants ; ils auraient du garder leur calme. Ils auraient pu venir gentiment et dire « Nous sommes de la police, donnez-nous la permission de rentrer, de fouiller ».
- La petite a été traumatisée. Ma petite fille est restée traumatisée, pendant 3 jours je ne l'ai pas quittée, maintenant elle a peur quand elle voit la police.
- Je ne pensais pas que cette brutalité était possible en France, surtout avec les enfants.

Récit de BB, homme, 43 ans.

La police est arrivée ici.

Les policiers n'ont pas frappé à la porte, ils ont tapé très fort à la porte.

Ils nous ont sortis de notre caravane moi, ma femme et mes deux garçons 12 ans et 18 ans.

J'avais un slip, un tee-shirt ; j'étais pieds nus. Ma femme portait une jupe et un tee-shirt ; elle a eu la permission de prendre ses pantoufles. Les deux garçons étaient en slip et tee-shirt.

Les policiers n'ont pas voulu qu'on s'habille.

Les policiers nous ont menottés tous les quatre, les menottes derrière le dos ; l'enfant tremblait.

J'ai dit au policier : « laissez nous » ; il m'a répondu « non ».

Ils nous ont fait allonger à plat ventre et nous ont maintenus au sol avec un pied chaussé sur le dos.

Le policier m'a retourné tantôt sur le dos, tantôt sur le ventre.

J'ai demandé un pull pour l'enfant, un policier lui en a donné un.

Après trente minutes ou une heure, un policier m'a donné un pantalon ; c'est celui qui avait mis son coude contre ma gorge en disant « ta gueule, ta gueule ».

Les policiers n'ont pas dit pourquoi ils étaient là.

J'étais gêné par la présence de mes enfants.

Si je m'étais mis en colère, j'aurais pu faire mal. J'ai compris que je devais rester tranquille.

J'étais terrifié de voir l'enfant avec des menottes. Je ne comprenais rien, ils auraient pu me dire de sortir et de m'habiller.

J'ai résisté deux heures ; je n'ai pas frappé ; à la fin, je me suis mis à pleurer ; j'ai honte de le dire. Qu'auriez-vous fait en tant que parents dans une situation aussi pénible avec vos enfants ?

Les policiers ont fouillé ma caravane, partout, toutes les caravanes, ils n'ont rien trouvé. Nous avons signé.

REPONSES SUR QUESTIONS :

- Il y avait des voitures et des camions, beaucoup de voitures ; je ne les ai pas comptées, il y en avait d'ici jusqu'au bout de la rue, une trentaine sans doute.
- Il y avait un hélicoptère qui envoyait sa lumière vers nous et surtout vers ce bâtiment dans lequel habitent une femme et deux enfants.
- Certains policiers avaient une cagoule et un bouclier.
- Je ne parle pas le français sinon j'aurais pu leur parler.
- Je demandais des vêtements, on me disait non.
- Je suis resté à plat ventre au maximum une demi-heure ; j'avais des douleurs au ventre et dans la poitrine ; j'ai dit à l'interprète que je n'en pouvais plus et deux policiers m'ont aidé à me redresser avec leurs mains et je suis resté assis par terre jusqu'à la fin.
- Je suis resté tranquille à cause des menottes, je n'ai pas donné de coups de pieds, on ne peut pas faire ça, ceux sont des policiers qu'on doit respecter, il ne faut pas s'énerver contre la police car alors on va en prison.
- Je n'ai pas été fouillé contre mon corps ; j'étais nu, je ne pouvais rien cacher.
- Un des policiers prenait des photos.
- Ils avaient un album avec des photos ; ils m'ont demandé mes papiers et ont confronté la photo de ma carte avec des photos de l'album puis un policier a remis la carte dans la poche de mon pantalon.
- A la fin, l'interprète a dit : « Ils cherchent quelque chose, ils ne l'ont pas trouvé chez toi. Signe ici pour la fouille. »
- Le policier n'a pas demandé à l'interprète de traduire le PV. Nous avons signé.

- Les policiers ont fait la perquisition dans toutes les caravanes.
- En tout, cela a duré un peu plus de deux heures. A la fin, on nous a sorti les menottes. On m'a demandé les papiers de la voiture. Les policiers sont partis.

Auditions réalisées le 10 juin 2010

Récit de CC, femme, 51 ans

J'habite dans ce bâtiment à l'étage (n.b. : sorte de hangar en parpaing avec fenêtres aux vitres brisées) avec mes deux petits fils mineurs (14 et 12 ans) ; les parents ont une caravane dans le camp où ils vivent avec leurs autres enfants.

Le matin les policiers ont fait beaucoup de bruit. Ils sont entrés brutalement et ont menotté le jeune de 14 ans ; ils ont voulu menotter aussi le plus jeune de 12 ans, mais un policier a empêché qu'on le fasse.

Les policiers ont posé des questions mais on ne comprenait pas qu'ils voulaient qu'on s'agenouille. Ils m'ont mise à genoux et menottée les mains derrière le dos.

Ils sont rentrés avec le pistolet à la main. On était à genoux tous les trois. Ils criaient très fort, mais on ne comprenait pas ce qu'ils voulaient, on n'avait pas de réaction, ils nous ont fixé au sol. J'ai essayé de parler à une femme policier, elle nous a répondu : « ta gueule, ta gueule ».

Un policier cagoulé m'a mis le pistolet devant la poitrine en criant. J'étais à genoux.

Nous avons eu très peur car après un coup de pied à la porte, la porte est tombée, parce qu'ils ont cassé la porte pour rentrer. Il y avait des hommes cagoulés et je n'ai pas compris que je devais « la fermer »

Au bout d'un moment très long, un policier en civil nous a enlevé les menottes.

Je n'ai pas de caravane. J'habite dans ce bâtiment avec mes deux petits fils. Les policiers étaient cinq ; deux sont restés à la porte et trois sont rentrés. Un seul était cagoulé ; il avait un pistolet.

Les policiers ont agenouillé le jeune de 12 ans mais sans les menottes.

Ils ont fouillé tout le bâtiment.

Nous sommes restés tout le temps dans le bâtiment.

Lorsque le contrôle a été fini, le monsieur en civil est venu nous enlever les menottes, nous avons les genoux gelés.

SUR QUESTIONS :

-nous étions habillés avec nos vêtements de nuit. Le jeune de 12 ans avait un short et un teeshirt, ils l'ont agenouillé sans menottes mais pas tout le temps ; le jeune de 14 ans avait un pantalon et teeshirt et moi, j'avais une jupe et un bustier à bretelles fines. J'ai demandé à avoir un tricot, mais je n'ai pas eu la permission.

-le policier cagoulé est resté pour les garder pendant que les autres allaient fouiller tout le bâtiment. Ils étaient au minimum 5 : 2 à l'entrée et 3 sont entrés.

-un seul était cagoulé, et un seul avec « le pistolet ».

-les policiers ont attrapé le jeune de 14 ans qui était resté sur le lit sans comprendre ce qu'on lui voulait. Ils l'ont attrapé par la nuque et le fond du pantalon, jeté par terre ; il a son visage qui a heurté le sol et a été maintenu un genou sur le dos pour le menotter. Le policier cagoulé l'a mis à genoux de force. Le jeune n'a pas protesté, mais il ne comprenait pas ce qu'on lui voulait.

-ils ont fouillé tout le bâtiment même l'étage.

- je suis restée à genoux très longtemps (environ une heure). J'avais peur et j'avais froid. J'avais envie d'uriner, j'ai demandé mais les policiers ont refusé que j'aille aux toilettes et m'ont dit d'attendre quand ce sera fini.
- je ne souviens plus si j'ai signé quelque chose.
- les policiers n'ont rien trouvé.
- le policier qui m'a menotté m'a fouillé sur tout le corps (palpation à travers les vêtements).
- les policiers n'ont pas montré de photos.
- je dirais la même chose devant la police.

Récit de DD, femme 45 ans.

Les policiers nous ont sortis de la caravane. Mon mari était en tricot de corps et slip, pieds nus. Il a été allongé sur le ventre par terre devant la caravane pendant deux heures menotté derrière le dos. Il se plaignait et disait qu'il allait mourir.

J'étais en pantalon de nuit jusqu'aux genoux ; les policiers m'ont sortie de la caravane, j'étais endormie, le temps que je demande qui était là j'étais dehors et ils m'ont mis un drap sur le dos en disant « Tiens, Mamie, couvre-toi ! ».

Les policiers étaient très nombreux et tous cagoulés ; il y avait aussi des civils. J'ai eu tellement peur que je ne peux pas dire s'ils étaient armés.

Je n'ai pas été fouillée sur le corps. Il y avait un hélicoptère ; je l'ai surtout entendu ; il faisait beaucoup de bruit et de lumière.

Lorsqu'ils m'ont enlevé les menottes, j'ai eu le droit de rentrer dans la caravane mais je suis restée avec les autres. Les policiers sont partis une demi-heure après.

Ils ont tout retourné dans la caravane mais n'ont rien trouvé. Je n'ai rien signé et mon mari non plus.

J'ai eu très peur. J'y pense encore. Je n'ai rien compris. On n'est pas des voleurs. Les policiers sont venus pour rien. Ils n'ont rien trouvé.

Auditions réalisées le 15 juin 2010

Récit de FF, homme, 17 ans

C'était 4 heures, 4 heures 30 du matin, j'étais au lit, la police est arrivée, un policier m'a pris avec les mains et m'a fait sortir.

Il faisait très froid, j'avais qu'un tee-shirt.

La police m'a obligé à m'asseoir sur le béton.

Après on m'a attaché les mains avec une sorte de plastique, les mains étaient attachées derrière, ils ont serré très fort, ça a fait très mal.

Les trois policiers sont venus, les trois policiers étaient sur moi.

Après la police a fait sortir tout le monde des caravanes, tous les garçons étaient allongés sur le ventre.

J'ai demandé pourquoi j'étais attaché ; on m'a répondu : "parce que c'est comme ça".

Les autres personnes sont restées environ 20 min à l'extérieur, mais moi je suis resté avec les mains attachées.

La police n'arrivait pas à me détacher les mains, le 1^{er} policier n'a pas réussi, le 2^{ème} n'ont plus, le 3^{ème} est arrivé avec un petit objet qui a coupé ce plastique et il est arrivé à me détacher

après je suis rentré dans la caravane et la police est partie.

QUESTIONS

Combien y avait-il de policiers ?

Ils étaient très nombreux, il y avait deux avions, ou plutôt hélicoptères, il y avait plein de voitures.

Est-ce que les policiers ont dit ce qu'ils venaient faire ?

Un contrôle.

Est-ce que tous les hommes ont été menottés ?

Oui.

Et les enfants ?

Ils pleuraient. Ils sont restés dans les caravanes.

Est-ce que quelqu'un a tenté de fuir ou de résister avant d'être menotté ?

Non.

Quel temps faisait-il ?

Il faisait très froid.

Y a-t'il eu des paroles particulières dont vous vous souvenez ?

Ils sont venus avec des grands sacs en plastique, ils sont repartis sans rien, ils ont dit « excusez nous ».

Dans les caravanes, ils ont renversé les choses

Est-ce qu'il y avait des chiens ?

Il n'y avait pas de chien.

La plus grande partie des policiers avait des masques sur le visage. Ceux qui avaient des pistolets avaient des masques.

Est-ce qu'il y a eu des insultes ?

Il n'y avait pas d'insultes.

Ils ont juste dit "ta gueule".

Est-ce qu'il y a eu des menaces avec les armes ?

Non. Ils avaient sorti les armes. Ils les tenaient devant eux.

Est-ce qu'il avait des traces ?

Oui, j'avais des traces rouges, pas de sang.

Combien de temps êtes-vous resté avec les menottes ?

A peu près une heure et demi. Les autres sont restés une heure.

Est-ce que la police a dit quelque chose en partant ?

Non, ils sont partis sans rien dire.

Je ne comprends pas pourquoi la police a fait cette opération. On n'est pas des voleurs.

Qu'est-ce qui va se passer si on fait ces témoignages ?

Ces témoignages resteront anonymes.

Récit de GG, homme, 35 ans

Je me suis réveillé à 5 heures du matin. Je dormais avec mes 5 enfants. Ils ont cassé la porte de la caravane et jeté la porte par terre. Ils sont rentrés dans la caravane. J'ai dit : "attendez, vous faites peur à mes enfants".

Le policier m'a demandé garder le silence, m'a allongé par terre sur le ventre et attaché mes mains dans le dos. Les enfants ont commencé à pleurer. J'ai demandé si on avait volé quelque chose. La police m'a demandé encore de garder le silence. Un policier a pris mes mains, l'autre mes jambes et ils m'ont posé sur le frigo. Le frigo était plein de glace, il était à l'extérieur, comme il avait neigé, il y avait de la glace sur le frigo.

J'ai demandé ce qu'ils allaient faire de moi. J'étais habillé avec les vêtements que je mets pour dormir.

Les enfants ont crié.

La police a fait sortir tous les enfants. Ils étaient habillés comme ils dormaient.

J'ai pris une couverture pour les couvrir.

J'ai demandé pourquoi on me fait ça alors que j'ai pas d'argent et que je suis obligé de demander de l'argent au feu rouge.

On est resté comme ça pendant une heure avec les enfants.

Un policier qui était un chef est arrivé, il a pris les enfants et les a mis dans la caravane.

Ils sont restés encore à l'extérieur encore une demi-heure.

Ils ont renversé les objets dans la caravane, ils ont rien trouvé, après ils sont sortis.

Ils ont demandé s'il y avait des choses volées dans la caravane.

J'ai dit après à la police que je ne suis pas venu en France avec mes enfants pour voler mais pour travailler parce qu'en Roumanie, je n'ai rien.

J'ai une demande à vous faire : " j'aimerais que vous disiez aux policiers d'arrêter de nous agresser au feu rouge".

Actuellement, la police vous laisse tranquilles ?

Après qu'on a fait la déclaration la première fois, la police n'est plus violente, parfois, ils crient.

On se comporte normalement au feu rouge. La police nous connaît très bien mais ils nous laissent tranquilles.

Qu'est-ce qu'il s'est passé pour votre femme pendant l'opération de police ?

Ils ont fait sortir ma femme, mais ils ne lui ont pas attaché les mains, parce que j'ai demandé à la police de laisser ma femme.

Est-ce que les enfants en reparlent souvent de cette opération ?

Les enfants n'en parlent pas souvent, seulement ma fille aînée qui a 13 ans ; elle demande si la police va revenir la battre. J'ai rassuré ma fille.

Quelles traces cette opération a laissé sur le groupe ?

On a peur qu'une opération pareille puisse se répéter. Je veux remercier Dieu parce que la police n'a pas fait encore plus de mal.

Est-ce que vous avez des contacts avec d'autres communautés roms sur Toulouse ?

Non. Nous sommes comme une grande famille.

Combien de temps vous êtes resté sur le frigo ?

Une demi-heure.

Audition réalisée le 23 Juin 2010

Récit de EE, femme, 52 ans.

Je dormais, il était six heures du matin, j'ai entendu quelqu'un qui frappait à la porte, et des « sortez, sortez », c'était la police.

J'étais avec ma petite fille qui comprend le français, elle traduisait ce que la police disait, elle avait peur.

Ils ont renversé les lits pour chercher quelque chose mais n'ont rien trouvé.

Il y avait une fille qui faisait la traduction en roumain avec la police.

Ils cherchaient partout sur nos corps, il faisait froid.

La police nous a demandé de sortir, j'ai protesté, dehors il faisait froid, il y avait la neige,

La police demandait de ne pas se regarder entre nous, de ne pas bouger ; ils ont renversé les lits.

Je n'ai pas voulu sortir car j'avais froid, je suis restée à la porte, à l'intérieur.
La police est partie. Elle a pris les garçons et les hommes, leur a attaché les mains et a laissé les filles et les femmes à l'intérieur, elles pleuraient.
J'avais besoin d'aller aux toilettes, la police me l'a interdit.
La police a cherché partout, partout, j'ai enlevé mes vêtements pour montrer que je n'avais rien.
Ils sont partis, ils ont attaché les mains des hommes.
Ils m'ont laissée aller aux toilettes.
J'ai entendu les hélicoptères. C'est tout ce que je sais car je suis restée dedans.

Sur questions :

- Ma petite fille a six ans, c'est la fille de ma fille, elle va à l'école, elle parle français.
- Ils ont renversé les lits, les matelas mais n'ont rien trouvé.
- Je portais un pyjama et un tee-shirt.
- C'est une femme policier qui m'a palpée.
- Je suis restée dans la caravane, ils ont voulu me faire sortir, je n'ai pas voulu.
- Ma petite fille de six ans était debout, elle pleurait, elle parlait en français à la police : « Qu'est ce que vous voulez ? Pourquoi vous voulez nous faire partir ? »
- Seuls, les hommes avaient des menottes.
- Dans la caravane, il n'y avait que la petite et moi.
- Ils m'ont demandé la carte d'identité, l'ont regardée et me l'ont rendue.
- Je n'ai pas signé de papier.
- J'ai entendu les hélicoptères mais je ne les ai pas vus ; je ne sais pas combien il y en avait.
- Il y avait plus de policiers que d'habitants au camp.
- La policière cherchait partout, j'ai enlevé le pantalon, la policière a continué à chercher s'il y avait quelque chose cachée dans mes vêtements, elle a passé les mains dans mes vêtements.
- J'avais peur, je suis restée à l'intérieur, je ne pouvais rien faire.
- Je n'ai pas vu de policiers frapper, j'étais dedans.
- Il y avait beaucoup de policiers avec des cagoules.
- Je n'ai pas vu s'ils avaient des armes parce que je ne suis pas sortie.
- Ça a duré deux heures et un peu plus.
- J'ai attendu une heure et demi avant de pouvoir aller aux toilettes.
- J'ai fait du café, j'ai voulu en donner aux policiers, ils ont refusé.
- Les policiers criaient mais je ne sais pas ce qu'ils disaient car je ne comprends pas le français, je ne sais pas si c'était des injures,
- C'était traumatisant de voir les garçons dehors avec les mains attachés, la police me faisait tourner la tête pour ne pas regarder.
- A l'extérieur, dans mon coin, il n'y avait que des hommes par terre.
- Les hommes étaient assis par terre, attachés deux par deux.
- J'ai eu peur, je dormais quand la police est arrivée.